



ALGERIA

**65ème Session de l'Assemblée Générale
des Nations Unies
Première Commission**

**Déclaration de
S.E. M. Mourad BENMEHIDI
Ambassadeur, Représentant Permanent**

« Débat Général »

New York, 6 octobre 2010

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter les félicitations de la délégation algérienne pour votre élection à la Présidence de la Première Commission et de vous assurer, ainsi que les membres du Bureau, de la pleine coopération de ma délégation.

L'Algérie s'associe pleinement à la déclaration faite par le distingué Représentant Permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des Pays Non Alignés ainsi qu'à la déclaration faite par la distinguée Représentante Permanente du Nigéria au nom du groupe africain.

Monsieur le Président

Ma délégation accorde la plus grande importance aux questions de désarmement et de sécurité internationale. C'est à ce titre qu'elle a relevé que l'année 2010 a été particulièrement riche en rencontres internationales et en engagements prometteurs qui ont été énumérés dans les déclarations des délégations qui m'ont précédé. Ce contexte favorable pour les questions de désarmement constitue ainsi une opportunité à saisir par la Communauté internationale en vue de réaliser des avancées et des progrès tangibles dans ce domaine si sensible.

L'Algérie qui est partie aux principaux traités relatifs aux armes de destruction massive, tient à rappeler que l'objectif ultime de ces instruments internationaux vise à bannir à jamais ces armes de notre planète. La perspective de l'élimination totale des armes nucléaires passe inéluctablement par le désarmement nucléaire à travers des mesures progressives selon les principes d'irréversibilité, de transparence et de vérifiabilité.

Selon les termes mêmes du TNP, les Etats dotés de l'arme nucléaire ont certaines obligations à respecter. Nous tenons à rappeler, à cet égard, l'avis consultatif de 1996 par lequel la CIJ a réaffirmé l'obligation constante de ces Etats d'œuvrer à la réduction puis à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires ainsi que le caractère illicite du recours ou de l'utilisation des armes nucléaires.

Tout en réitérant son attachement à la fois au régime de non prolifération institué par le TNP et au droit légitime de tous les Etats parties à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles, l'Algérie appelle, une nouvelle fois, s'agissant des dossiers du nucléaire iranien et de la Corée du Nord, à un règlement diplomatique

dans le strict respect des dispositions du TNP et des statuts de l'AIEA. Cette position est fondée sur le fait que seul le dialogue et les moyens pacifiques sont susceptibles d'aplanir les désaccords.

Monsieur le Président,

Ma délégation, qui reste convaincue que le désarmement nucléaire est l'objectif ultime du TNP conformément à son article VI, se félicite des résultats obtenus dans le cadre des négociations de la huitième Conférence d'examen du TNP à New York en mai dernier.

L'Algérie fait partie de cette large majorité d'Etats qui a choisi de mettre l'atome au service exclusif des applications civiles y compris en matière de recherche/développement, conformément à l'article IV du TNP. Il est indéniable que devant les exigences du développement économique et les progrès technologiques continus, le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, prend aujourd'hui une dimension toute particulière. En effet, le nucléaire se présente pour beaucoup de pays comme un choix stratégique incontournable pour leurs besoins et leur sécurité énergétiques.

Les propositions avancées, y compris au sein de l'AIEA, pour la mise en place d'un mécanisme multilatéral d'approvisionnement du combustible nucléaire devraient faire l'objet d'une large concertation, et ce dans le respect du droit inaliénable de tous les Etats parties à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce processus ne devrait, en aucun cas, aboutir à des limitations ou des restrictions de ce droit.

Monsieur le Président,

Face à certaines situations de blocage qui constituent pour ma délégation autant de sources de préoccupation, notamment l'impasse dont laquelle se trouve la Conférence du Désarmement, les lenteurs persistantes constatées dans le processus d'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction complète des essais nucléaires et la mise en place de l'Organisation des Etats parties siégeant à Vienne, il s'avère, selon nous, nécessaire de procéder à la convocation d'une Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, serait, de par son autorité politique, sa composante universelle et les mandats que lui confère la Charte des

Nations Unies, notamment en matière de désarmement, le cadre approprié susceptible de faire converger nos différentes initiatives et d'engager une réflexion nécessaire pour que nous puissions ensemble créer les conditions propices suscitant une progression d'ensemble sur tous les chapitres de la problématique du désarmement nucléaire.

Monsieur le Président,

L'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba créant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique représente une contribution essentielle de l'Afrique au renforcement du régime de non prolifération et à la paix mondiale ainsi qu'à la sécurité régionale et internationale. L'Algérie, qui a été parmi les tous premiers pays à avoir signé et ratifié le Traité de Pelindaba, appelle, notamment, les Etats dotés de l'arme nucléaire, qui ne l'ont pas encore fait, à procéder à la signature et la ratification des Annexes pertinentes de ce Traité.

L'exemple du Traité de Pelindaba nous amène à évoquer la demande de la Communauté internationale pour l'établissement d'une Zone Exempte d'Armes Nucléaires dans la région du Moyen Orient. En effet, en dépit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de la Conférence d'examen du TNP de 1995, ce projet demeure bloqué en raison de l'intransigeance d'Israël qui refuse de rejoindre le TNP et de mettre ses installations nucléaires sous garantie de l'AIEA. C'est pourquoi nous estimons que les résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010 constituent un pas positif grâce notamment au lancement du processus devant aboutir à la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Monsieur le Président,

Dans le but de se hisser au niveau des défis multiples posés à la paix et à la sécurité dans le monde et afin de dépasser la logique de confrontation dans laquelle elle s'est confinée et qui a paralysé ses activités pendant douze ans, la Conférence du Désarmement devrait mettre à profit une conjoncture internationale favorable et l'élan positif généré par les résultats de la 8^{ème} Conférence d'examen du TNP de 2010, pour relancer ses travaux et honorer son mandat.

C'est dans ce souci que l'Algérie a salué l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, de tenir une réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence du Désarmement. Ma délégation a noté

la recommandation du Secrétaire général, dans son Résumé du Président, suggérant que la Conférence du Désarmement adopte à nouveau, lors de sa session de janvier 2011, le programme de travail approuvé en 2009. C'est l'Algérie justement qui a pris, à l'époque, en sa qualité de Président de la Conférence de Désarmement, l'initiative d'engager un processus de consultations qui a abouti à l'adoption, par consensus, d'un Programme de travail couvrant l'ensemble des points inscrits à son ordre du jour.

Sur le fond, ma délégation estime qu'aucun autre forum onusien ne saurait se substituer ou dessaisir la Conférence du Désarmement de ses prérogatives ou légitimer la dissociation d'un des thèmes fondamentaux relevant de son mandat. En plus de son caractère de précédent lourd de conséquences, ceci remettrait en cause la globalité et l'équilibre à maintenir entre les thèmes centraux et complémentaires à l'ordre du jour de la Conférence du Désarmement. L'Algérie, en ce qui la concerne, demeure engagée en faveur de la relance effective des travaux de la Conférence du Désarmement en vue de restaurer sa vocation en tant que cadre multilatéral unique de négociation en matière de désarmement.

Monsieur le Président,

Le commerce et les transferts illicites des armes légères continuent, eux-aussi, de menacer la paix et la stabilité dans de nombreux pays et représentent, dès lors, une préoccupation permanente pour ma délégation. Aussi, nous réitérons notre attachement à la mise en œuvre du Programme d'Action des Nations Unies pour la prévention et la lutte contre le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté en 2001, et appelons à son renforcement. Cet important instrument a incontestablement contribué à une prise de conscience réelle des conséquences humanitaires et politiques néfastes de ce fléau et sur sa contribution à l'approvisionnement des groupes terroristes et de la criminalité organisée.

C'est dans ce cadre que l'Algérie s'est engagée dans la mise en œuvre de l'instrument international sur le tracage des armes légères et de petit calibre illicites. Les actions entreprises, en la matière, ont été indiquées dans notre rapport national 2010. De même, la réglementation nationale couvre les trois volets de l'instrument, comme l'a d'ailleurs annoncé la délégation algérienne lors de la 4^{ème} Réunion des Etats Parties au dit Programme des Nations Unies, qui s'est tenue à New York en juin dernier.

S'agissant de l'initiative pour un Traité sur le commerce des armes, l'Algérie a, dès le départ, apporté son appui à ce processus, convaincu qu'un instrument international conclu sous l'égide de l'ONU et tendant à établir des normes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes, contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité à tous les niveaux. Les débats menés dans le cadre du Comité préparatoire à la Conférence des Nations Unies pour un Traité sur le commerce des armes, réuni à New York en juillet dernier, ont montré l'intérêt et l'importance que les délégations accordent à un tel sujet.

Monsieur le Président,

Au plan régional, mon pays a fait de son engagement et son attachement à la promotion de la paix et la sécurité internationales une donnée permanente de sa politique étrangère et un principe cardinal autour duquel s'articule son action sur la scène internationale. L'Algérie est déterminée à apporter son appui et sa contribution aux actions tendant à promouvoir et privilégier le dialogue et la concertation et à renforcer la sécurité au sein de ses cadres traditionnels d'appartenance et de solidarité notamment dans la région méditerranéenne.

Aussi, ma délégation se fait un honneur et un privilège de soumettre annuellement à l'appréciation de la Première Commission et de l'Assemblée Générale un projet de résolution portant sur «le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée». Nous comptons sur l'appui de tous les co-auteurs traditionnels ainsi que sur l'ensemble des Etats membres pour apporter leur soutien à ce projet de texte.

Monsieur le Président,

Pour conclure, il convient de rappeler que l'examen des questions de désarmement nous offre chaque année au niveau de la Première commission l'occasion de faire le point sur la situation de notre système de sécurité collective. Cet exercice met en évidence le rôle central de cette Commission en matière de désarmement. L'Algérie réitère, à cette occasion, son engagement en faveur de l'entreprise multilatérale de désarmement, de ses instruments et de ses mécanismes.

Je vous remercie